



CAPFRUIT SAS

ZA Rapon - 230 route de Fondeville - 26140 Anneyron (France)

Tel +33 (4) 7531 4022 - Fax +33 (4) 7531 5972

SAS au capital de 1 000 000 EUR - RCS ROMANS B 423 282 482 - TVA / VAT : FR 88423282482 - Code NAF : 1039B

RIB IBAN : BECM EUROS FR 76 1189 9001 0000 0509 0004 568 - SWIFT : CMCIFR2A - ICS n° FR94ZZZ547435

Page : 1/1

FACTURE / INVOICE

N° 045058 du 05/11/2024

Votre réf. / your réf. : 00018445

Adresse de livraison/delivery address

LA NOYERAIE DES ABEILLES SARL

MAISON DARNIS

60 PLACE DU COUDERC

46110 BETAILLE - FRANCE

Client : 014341

Identifiant TVA : FR60418054011

Adresse de facturation/invoicing address

LA NOYERAIE DES ABEILLES SARL

MAISON DARNIS

60 PLACE DU COUDERC

46110 Bétaille - FRANCE

Client : 014341

Identifiant TVA : FR60418054011

Contact : Service Clients

Email : adv@capfruit.com

Tél :

Code Code	Libellé Designation	Condit Packing	Prix Price	Cartons Case	Quantité Quantity	Montant(HT) Net amount	TVA VAT
12080000	Fruit'Purée Coing d'Ardèche (France) (2)	1 x 20 Kg	6,79 EUR/KG	8	160 KG	1 086,40 EUR	1
00099999	TAXE PORT					113,00 EUR	1

Notre BL / Our BL : 040883 en date du / dated : 05/11/2024

(2) sans sucres ajoutés - contient les sucres naturellement présents dans le fruit / no sugar added - contains sugars naturally present in the fruit.

Voir Conditions Générales de Vente en vigueur en dernière page / See effective General Terms and Conditions of Sale on the last page.

Poids brut / Gross weight : 168,40 KG	Incoterm : CPT - BETAILLE	SURGELE / FROZEN (-18°C)
Poids net / Net weight : 160,00 KG	Date départ / departure date : 05/11/2024	
Total colis / Cases : 8	Date livraison / delivery date : 07/11/2024	Transporteur : STEF Transport LYON Est
Volume : 0,38 m3	Container :	Dégroupeur 1 :
Palette EUROPE : 1	Bateau / vol :	Dégroupeur 2 :
	ETD :	
	ETA :	
	Numéro de plomb :	
Conditions de paiement / payment terms	Montant (HT) Net Amount	TVA VAT
TRAITE DIRECTE 30J NET	1 199,40 EUR	65,97 EUR (1) 5.5%
TRAITE DIRECTE 30J NET	1 199,40 EUR	65,97 EUR
Echéance/term : 05/12/2024	Montant (TTC) Total Amount	1 265,37 EUR
	1 199,40 EUR	65,97 EUR
	1 199,40 EUR	65,97 EUR
	1 265,37 EUR	1 265,37 EUR



Total HT : 1 199,40 EUR

Total TVA : 65,97 EUR

TOTAL TTC : 1 265,37 EUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAPFRUIT

1. OPPOSABILITE DES CGV

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») régissent toutes les ventes conclues entre Capfruit et ses clients professionnels (le(s) « Client(s) »).

Les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale, conformément à l'article L441 -1 du code de commerce. Elles annulent et remplacent toutes les conditions antérieures.

Toute commande de produits commercialisés par Capfruit (les « Produits ») implique l'adhésion sans réserve du Client aux CGV, à l'exclusion des clauses contraires de tout document émis unilatéralement par le Client, sauf accord écrit.

Le fait que Capfruit ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. ACCEPTATION DES COMMANDES

Le Client souhaitant acquérir des Produits doit adresser à Capfruit un bon de commande incluant la référence et la quantité de Produit.

Toute commande n'est réputée acceptée qu'après confirmation écrite de Capfruit. A défaut d'acceptation expresse, seule la livraison vaut acceptation de la commande. Toute demande de modification de la commande devra faire l'objet d'une acceptation écrite par Capfruit.

3. TARIF - PRODUITS

3.1. Tarifs. Les prix des Produits s'entendent hors taxes et sont majorés de la TVA en vigueur. Ils comprennent, le cas échéant, les frais de transport en fonction de l'Incoterm convenu avec le Client. Les Produits sont facturés au tarif en vigueur à la date de la commande pour des livraisons dans les 8 semaines suivant la date de la commande. Passé ce délai, et sous réserve que la date de livraison ne soit pas reportée du fait de Capfruit, les Produits sont facturés au tarif en vigueur à la date de livraison. La facturation est effectuée sur la base du prix tarif ou de la proposition commerciale particulière établie par Capfruit.

Pour les livraisons à l'étranger, tous les impôts, taxes, droits de douane, redevances ou autres droits applicables sont à la charge du Client.

3.2 Renégociation. Conformément à l'article L441 -8 du code de commerce, en cas de fluctuation des prix des matières premières agricoles et alimentaires, des produits agricoles et alimentaires, de l'énergie, du transport et des matériaux entrant dans la composition des emballages, affectant les coûts de production des Produits, les parties s'engagent à négocier un nouveau prix prenant en compte les conséquences de cette fluctuation, dans un délai d'un (1) mois maximum après que Capfruit ait informé le Client de cette hausse. Les seuils de déclenchement de la renégociation seront déterminés dans les conventions conclues avec les Clients.

La renégociation du prix est conduite de bonne foi et dans le respect du secret des affaires. Un compte rendu de cette négociation sera établi par les parties selon des modalités définies à l'article D 441-4 du code de commerce. Le nouveau prix résultant de la renégociation sera effectif dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de sa date d'acceptation par les parties. Cette acceptation sera formalisée par la signature d'un avenant aux prix en vigueur. A défaut d'accord entre les parties sur une variation du prix convenu, il sera fait application de l'article L631 -28 du code rural et de la pêche maritime (procédure de médiation et, le cas échéant, saisine du comité de règlement des différends commerciaux agricoles).

Durant la période de négociations et/ou à défaut d'accord des parties à l'issue de celles -ci, Capfruit pourra suspendre les commandes et les livraisons de produits jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

3.3. Produits. Capfruit se réserve la possibilité de modifier à tout moment et sans préavis les Produits ou de supprimer des références et ce sans obligation de modifier ou de reprendre les Produits précédemment livrés ou commandés. Seules les mentions portées sur les emballages des Produits engagent Capfruit.

Les photographies des Produits reproduites sur quelque support que ce soit ne sont pas contractuelles bien qu'ayant vocation à correspondre le plus fidèlement possible à la réalité.

3.4. Rupture de stock. Capfruit s'efforce d'éviter toute rupture de stock. Si une telle situation se produisait, le Client serait invité à confirmer sa commande au vu du délai de disponibilité annoncé ou à accepter un Produit de substitution. A défaut d'acceptation, la commande serait annulée.

Capfruit ne sera pas responsable des ruptures de stock d'un Client et d'une dégradation de son taux de service, en cas d'impossibilité de répondre, dans les délais de livraison habituels, à des demandes d'approvisionnement supérieures aux prévisions de commande ou à une hausse significative des commandes.

4. CONDITIONS DE REGLEMENT

4.1. Délais. Les factures sont payables à 30 jours net date de la facture, par virement et prélèvement SEPA, traite directe et lettre de change tirée sur une banque domiciliée en France métropolitaine pour les livraisons en France et par prélèvement SEPA, lettre de crédit ou virement SWIFT pour les livraisons à l'étranger.

Capfruit se réserve toutefois le droit de solliciter le règlement d'un acompte préalable pour toute première commande ou à raison du volume ou d'autres caractéristiques propres à la commande. Capfruit se réserve également le droit de solliciter le règlement à la commande si le Client n'est pas couvert par une assurance-crédit.

Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé.

4.2. Retards. En application de l'article L441 -10 du code de commerce, pour toute facture non réglée à échéance, même partiellement, le Client est redevable de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice de tous dommages-intérêts, d'une pénalité de retard calculée, par jour de retard, au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. En outre, le Client est de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justification.

En cas de non-paiement à échéance, Capfruit pourra par ailleurs exiger le paiement avant livraison de toute commande en cours déjà acceptée, suspendre toute livraison ou annuler toute commande en cours.

4.3. Compensations. Capfruit n'accepte aucune déduction d'office ou compensation de paiement, y compris entre créances réciproques, certaines, liquides et exigibles.

5. LIVRAISONS

5.1 Transfert des risques. Le transfert des risques est réalisé au moment du chargement des Produits par le transporteur. Pour les Produits expédiés hors de France, le transfert des risques s'effectue conformément à l'Incoterm convenu et à défaut de mention particulière la livraison est réalisée EXW (EXWORKS).

5.2. Délais de livraison. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les dépassements des délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, ou à des retenues ou à des refus ou annulations des commandes en cours sans négociation préalable entre Capfruit et le Client.

Capfruit n'accepte pas les pénalités pour un retard de livraison inférieur à 15 jours ouvrés et pour les retards causés par un cas de force majeure ou par des circonstances indépendantes de sa volonté. Les pénalités de retard de livraison ou autres pénalités logistiques, applicables uniquement en cas de ruptures de stocks chez le Client, ne pourront excéder 2% de la valeur des produits non livrés à la date prévue.

Capfruit n'accepte pas les taux de services définis de manière unilatérale par le Client. Les pénalités pour non-respect du taux de service résultant de la différence entre la valeur des produits commandés et la valeur des produits réceptionnés ne pourra excéder 2 % de ce montant. Les modalités de définition, de versement et d'exonération de toutes pénalités facturées à Capfruit par le Client pour des retards de livraison, non-respect des taux de service, ou de toutes autres pénalités logistiques doivent respecter les principes et recommandations énoncés dans la recommandation n°19 -1 de la CEPC (procédure contradictoire, tolérances, caractère non excessif) et l'article L 441 -17 du code de commerce.

Tout événement de force majeure ou des circonstances indépendantes de la volonté de Capfruit pourront entraîner une suspension des délais de livraison.

Toute modification de commande acceptée par Capfruit entraînera une prolongation du délai de livraison initialement prévu, selon les modalités qui seront communiquées par Capfruit au Client.

5.3. Conditions d'entreposage et de conservation. Compte tenu de la nature des Produits, il appartiendra au Client de respecter strictement les conditions d'entreposage et de conservation des Produits résultant de la réglementation en vigueur et de celles préconisées par Capfruit.

Capfruit décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces prescriptions, et notamment de toutes les conséquences pouvant découler du non-respect de la chaîne du froid.

5.4. Conditions d'expédition. Le Client reconnaît que -sauf accord contraire- le transport est réalisé sous la responsabilité du transporteur, Capfruit étant réputée avoir rempli son obligation de délivrance dès que les Produits ont été remis au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Le Client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre Capfruit en cas de défaut de livraison ou d'avaries des Produits transportés.

Il est toutefois précisé qu'en cas d'avaries, de retard ou de manquants, il appartiendra au Client de consigner à réception les protestations et réserves auprès du transporteur et sur le document de réception qu'il doit obligatoirement signer, dater ; confirmer sa réclamation par envoi au transporteur d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 3 jours ouvrables suivant la réception des Produits et en adresser une copie à Capfruit ; tenir les marchandises concernées à la disposition du transporteur ou de l'expert de sa compagnie d'assurance.

Les Produits ne pourront être retournés à Capfruit qu'après accord de celle-ci.

Tout vice apparent des Produits est couvert par la réception des Produits sans réserve conformément à la procédure prévue supra. Sont considérés comme apparents, les vices détectables au premier examen des Produits (en particulier, emballages détériorés).

5.5. Emballages. Les emballages et supports de livraison récupérables mis en dépôt chez le Client lors de la livraison des Produits restent la propriété de Capfruit. Ils doivent être conservés dans des conditions garantissant leur conservation en bon état et doivent être tenus à la disposition de Capfruit. Ils restent sous la garde juridique et la responsabilité du Client, enlèvement par Capfruit.

6. GARANTIE - RESPONSABILITE

6.1. Principe. Capfruit s'engage à commercialiser des Produits fabriqués dans le respect des règles de l'art, conformes aux réglementations qui leur sont applicables en France et aux spécifications de fabrication (produits spécifiques). Capfruit garantit le respect de la chaîne de froid jusqu'au moment du transfert des risques. Les Produits sont garantis contre les défauts de fabrication jusqu'à la DDM inscrite sur l'emballage.

6.2. Limite. La responsabilité de Capfruit du fait de la fourniture d'un Produit défectueux ou non conforme est limitée au remplacement du Produit.

Capfruit ne pourra être tenue à l'indemnisation des dommages indirects, imprévisibles, ou du « gain manqué », qui s'entendent notamment des pertes d'exploitation, de clientèle, des atteintes à l'image de marque ou à la réputation du Client, des pertes de chiffre d'affaires, de bénéfices, de marge commerciale, des coûts de substitution des Produits, des réclamations reçues par le Client de ses propres clients (notamment des pénalités de retard).

Capfruit ne prend pas en charge les frais, honoraires de conseils ou d'avocats, frais d'expertise liés à la défense du Client du fait des Produits, sauf condamnation à payer ces frais et honoraires par une décision de justice.

Capfruit ne sera pas tenue responsable d'un défaut d'information par le Client de ses propres clients sur la composition des Produits, leurs conditions de stockage et entreposage, les risques d'allergie ou d'intolérance au vu des mentions figurant sur l'emballage.

Aucune réclamation ne sera admise pour des défauts de Produits décelés après la date d'expiration de la DDM.

7. RESERVE DE PROPRIETE

Capfruit se réserve la propriété des Produits livrés jusqu'au complet paiement du prix. En revanche, les risques notamment de perte sont transférés au Client conformément à l'arti cle 5.1 supra. En cas de non-paiement d'une fraction ou de l'intégralité de l'une quelconque des échéances convenues, la vente pourra être résolue de plein droit, si bon semble à Capfruit, 8 jours après mise en demeure restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages-intérêts réclamés au Client. Les Produits devront être mis à la disposition de Capfruit, à moins que celle-ci n'exige leur retour aux frais du Client.

8. FORCE MAJEURE

Capfruit sera libérée de ses obligations pour tout événement indépendant de sa volonté qui empêcherait ou retarderait la fabrication ou la livraison des Produits et qui serait assimilé contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi notamment en cas d'événements touchant Capfruit ou ses sous-traitants, tels que lock-out, grève, épidémie, catastrophe naturelle, incendie, embargo, accident, notamment d'outillage, bris de machine, interruption ou retard dans les transports, retard ou impossibilité d'approvisionnement, pénurie de matières premières, ou de tout autre événement échappant au contrôle de Capfruit, ses fournisseurs ou sous-traitants, et dont la survenance rend les conditions d'exécution du contrat significativement plus coûteuses que celles prévues à la date de fixation des derniers tarifs régissant le contrat en cause. En ce cas, l'exécution par Capfruit de la Commande sera suspendue pendant toute la durée de l'événement susvisé, sans possibilité pour le Client de solliciter une indemnisation. Au-delà de 3 mois de suspension, le Client sera autorisé à résoudre sa commande moyennant l'envoi à Capfruit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

9. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LANGUE DU CONTRAT

Les relations commerciales entre Capfruit et son Client, les CGV, et toutes les opérations de vente effectuées par Capfruit, ainsi que toutes actions découlant de celles -ci, de nature délictuelle ou contractuelle, sont soumises à la loi française, à l'exclusion des règles matérielles issues de la Convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux aux tribunaux compétents de ROMANS (26, France), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, y compris pour les procédures d'urgence, en référé ou sur requêtes.

Les CGV de Capfruit sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une autre langue, seul le texte en langue française fera foi pour leur exécution et leur validité.